

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 14 JANVIER 2019 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement no 316-2018 de concordance relatif à l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices aux odeurs, à l'ajustement du périmètre d'urbanisation et certaines de ses affectations en fonction de la limite de la zone agricole transposées au cadastre rénové de la CPTAQ et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018 et 315-2018)

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
M. Germain Lefebvre, conseiller
M. Daniel Blais, conseiller
M. Martin Boisvert, conseiller
M. Antoine Couture, conseiller
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur le maire présente et explique le projet de règlement suivant :

No 316-2018 : ce projet de règlement vise à l'ajout des haies brises odeurs comme facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices, à l'ajustement du périmètre urbain et de certaines affectations en fonction du territoire.

La séance de consultation publique est close à 20 h 05.

Adopté ce 4 février 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
